

Extrait du Registre des délibérations

Séance du mercredi 27 septembre 2023

Délibération n° 01_2023_085

Régularisation foncière suite à la construction de la station d'épuration de Meillant

Monsieur Daniel BÔNE, Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

vu la délibération de la Commune de Meillant en date du 28 août 2023 ;

considérant que la station d'épuration de la Commune de Meillant, en service depuis décembre 2021, nécessite une régularisation foncière en raison de la construction d'une clôture sur un terrain appartenant à la Commune de Meillant ;

considérant que pour régulariser la situation, Cœur de France doit acquérir la parcelle AA 165, d'une superficie de 99 m² ;

considérant qu'un bornage a été réalisé par le cabinet de géomètre Neuilly SAS ;

considérant que la Commune de Meillant a émis en avis favorable à la cession du terrain à l'euro symbolique.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **accepte d'acheter la parcelle AA 165 d'une superficie de 99 m² à l'euro symbolique ;**
- **autorise Monsieur le Président, à signer tous les documents liés à ce dossier.**

Le Président



Daniel BÔNE

Le secrétaire de séance

The image shows the signature of Olivier PARILLAUD in black ink.

Olivier PARILLAUD